

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 19 décembre 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 28/11/2025.

2. Délibération 30 du Collège du 28/10/2025 - Suspension par la tutelle

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Namur du 10 décembre 2025 suspendant la délibération n° 30 du Collège de zone du 28 octobre 2025 ; De solliciter un entretien avec le service de tutelle du Gouverneur afin de pouvoir étayer la décision dans les 40 jours de la notification.

3. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone

4. MP Achat tables ergonomiques pour le dispatching (accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit NEXEE, 12-14 rue de la Tréate à FR-95310 Saint Ouen l'Aumône aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ainsi que 21% de TVA à payer à l'Etat belge ; De fixer le délai de garantie à 60 mois ; De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 84 jours calendrier ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. Réparation ambulance de réserve - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation de l'ambulance Mercedes Sprinter de réserve auprès du garage C.Havelange SA à Dinant, pour le montant d'offre de € 4.475,18 HTVA ou € 5.414,97 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98.

6. MP Achat de gants de feu (accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 100 paires de gants de feu, sur base de l'accord-cadre 2025-022 "Achat Gants de Feu" à la société Deva Belgium BVBA, Kortrijkstraat 294 à 9700 Oudenaarde pour le montant de € 8.800,00 HTVA ou € 10.648,00 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

7. Réparation PMF de Dinant - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule PMF du poste de Dinant auprès de la société Vanassche à Harelbeke pour le montant d'offre de € 8.451,48 HTVA ou € 10.335,19 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98.

8. MP Désignation de prestataires chauffagiste, sanitariste, technicien en ventilation, climaticien, installateur de panneaux, ramoneur pour installations, réparations et entretiens (Relance) - Approbation des firmes à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Désignation de prestataires chauffagiste, sanitariste, technicien en ventilation, climaticien, installateur de panneaux, ramoneur pour installations, réparations et entretiens" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter une vingtaine d'opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/723-60 et à inscrire au budget des exercices suivants.

9. MP Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance)" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir CEVI SA (abiware), Bisdomeplein, 3 à 9000 GENT aux prix unitaires négociés de ce candidat (prix de l'implémentation 46.425,00€ HTVA ou 56.174,25 €, 21% de TVA comprise ; prix mensuel de l'abonnement 6.750,00€ HTVA ou 8.167,5 TVAC) ; De publier un avis d'attribution du marché au niveau national et européen ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13.

10. MP 2 connexions internet par satellite pour usage de niveau Mission critical (relance) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'exécution du marché "2 connexions internet par satellite pour usage de niveau Mission critical (relance)" en commandant à la société Starlink deux connexions Prioritaire local – 50 Go pour un montant mensuel de € 46,00/mois soit € 552,00 /an ainsi que le matériel nécessaire pour € 1800,00 (coût unique) et 48 € de frais d'expédition (pour une connexion), soit montant total sur quatre ans de € 4.416,00 d'abonnement mensuel et € 3.696,00 de coût fixe unique ; D'approuver le paiement anticipé nécessaire, au moyen d'une carte de crédit, par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13 et au budget des exercices suivants.

11. MP Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers et ambulances) - Accord-cadre - Arrêt de la procédure

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'arrêter la procédure de passation pour le marché "Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers et ambulances) - Accord-cadre" ; De ne pas attribuer le marché par défaut d'offre ; De publier un avis de non-attribution au niveau national.

12. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-12025, le contact patient étant établi.

13. Droits constatés - Mise en non-valeurs - 2023 et 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2023 et 2024 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 9.012,26 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

14. Renouvellement de nomination sapeur volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire au poste de Beauraing, au 1er janvier 2026.

15. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er décembre 2025.

16. Démission volontaire employée administrative

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, employé administrative, à la date du 27/02/26.

17. Marchés publics - Délégation au Commandant - Rapport

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance des décisions prises par le Commandant de zone depuis le 21 mars 2025 en matière de marchés publics.

18. MP Désignation DPO, sécurité de l'information et logiciel de compliance - Commande 2026

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'offre de la société CONSULTIS, adjudicataire du marché SJ2024/17 "Désignation d'un Délégué à la protection des données, implémentation de sécurité de l'information ainsi que le choix d'un logiciel compliance" de la centrale de la Province de Namur, pour un montant total de € 44.110,00 HTVA, soit € 53.373,10 TVAC avec une provision de € 10.120,00 HTVA, soit 12.245,20 TVAC pour l'année 2026, les prestations faisant l'objet d'une facturation mensuelle ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2026, article 351/123-13.

19. MP Désignation d'un DPO, implémentation de sécurité de l'information et choix d'un logiciel de compliance - Centrale de marché Province de Namur - Rapport 2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du rapport semestriel de la société CONSULTIS adjudicataire du marché SJ2024/17 "Désignation d'un Délégué à la protection des données, implémentation de sécurité de l'information ainsi que le choix d'un logiciel compliance" de la centrale de la Province de Namur ; De poursuivre le travail en 2026 et 2027, principalement au niveau de la mise en conformité NIS II.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente
Mélanie HAVENNE

